



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 039-253900633-20241023-23102024\_3CS-DE



**SEANCE du 23 octobre 2024**

Nombre de délégués en exercice : **53**  
Présents : **33**  
Excusés : **20**

Date convocation : **14 octobre 2024**  
Date affichage : **4 novembre 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : JEANNEROD G, CROISERAT JL, SANCEY P, PANNAUX J, FICHÈRE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, LAGNIEN J, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PÉRNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DUGOIS C, HENRIOUD G, PICHON JC, MASUYER C.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, LAGALICE C, LEFEVRE N.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CALINON S, CHAMPANHET S, CHAUCHEFOIN G, FERNOUX-COUTENET G, JEANNEAUX C, LACROIX O.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, CHANCENOTTE A, GOUNAND A.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, DEJEUX A, FRAICHARD A, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, GUILLEMOT J, JOBELIN A, SCHMIEDER M.

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUGOIS Christophe.

**Délibération n° 23102024-3cs**

**OBJET : Ressources humaines – Tableau des effectifs des emplois permanents**

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2313-1 et L2313-3,  
Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Président, **EXPOSE** :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ; puis de présenter au conseil syndical le tableau des effectifs des emplois permanents,

1/ Dans le cadre du recrutement d'un chauffeur-ripeur sur un poste vacant d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, recruté sur un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe compte-tenu de son expérience professionnelle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

**DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet,

**DE CREER** un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

2/ Dans le cadre de la stagiairisation de l'agent en charge de la collecte, **DE CREER** un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise,

Le Bureau Syndical, lors de la séance du 11 septembre 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Syndical **A PRIS CONNAISSANCE** du tableau des effectifs des emplois permanents.

Fait à Brevans,  
Le 23 octobre 2024

Le Président

Jean-Pascal FICHÈRE

SICTOM de la Zone de DOLE

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le



ID : 039-253900633-20241023-23102024\_3CS-DE

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus par				
						pourvus	Titulaire	CDI	CDD	vacants
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			0
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			0
	Direction	A	35 heures	1	1	1	1			0
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			0
	Adjoint administratif	B	35 heures	1	1	1			1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2	2			0
Animation	<i>Cadre d'emploi des adjoints administratifs (en cours de recrutement)</i>	C	35 heures	1	1	1			1	0
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	2	2	2		2		0
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35 heures	1	1	1	1			0
	Adjoint technique	C	7 heures	1	0,2	0				1
	Adjoint technique	C	35 heures	7	7	7	0		7	0
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0,6	0				1
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0,8	0				2
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	29	29	29	18	6	5	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1			0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,41 heures	1	0,98	1			1	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	14,5 heures	1	0,41	1	1			0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,90 heures	1	0,91	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31 heures	1	0,89	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	11	11	11	3	1	7	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0,62	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0,87	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1			0
	Agent de maîtrise	C	35 heures	5	5	5	5			0
	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			0
	Technicien	B	35 heures	3	3	3	1		2	0
	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1			0
<b>TOTAL</b>				<b>82,00</b>	<b>78,20</b>	<b>78</b>	<b>41</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>4</b>

4 postes vacants à temps non complet couverts par des intérimaires